



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

6055^e séance

Lundi 22 décembre 2008, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jurica	(Croatie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. De Gucht
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Kravchenko
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Quatrième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2008/728 et Add.1)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Quatrième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2008/728 et Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Thambwe Mwamba (République démocratique du Congo) et M. Nsengimana (Rwanda) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais me féliciter de la participation à la séance d'aujourd'hui de S. E. M. Alexis Thambwe Mwamba, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et de S. E. M. Karel de Gucht, Ministre des affaires étrangères de la Belgique.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu au cours de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/800, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Belgique, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les membres du Conseil sont saisis du Quatrième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, publié sous la cote S/2008/728 et Add.1.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, France, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Panama, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1856 (2008).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. De Gucht (*Belgique*) : La Belgique étant arrivée au terme de son mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2007-2008, je tenais à souligner à travers ma présence aujourd'hui l'importance qu'a revêtu cette tâche pour mon pays.

Je voudrais tout d'abord saluer la présence de mon collègue de la République démocratique du Congo.

Je salue en particulier l'adoption de la résolution visant à renouveler et à clarifier le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Le rôle de la MONUC dans la stabilisation de la situation à l'est de la République démocratique du Congo est crucial. Par conséquent, la mission a besoin d'un mandat clair et robuste.

La résolution que nous venons d'adopter constitue à cet égard une avancée significative et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le nouveau mandat souligne l'importance de la protection de la population civile et indique qu'il s'agit d'une priorité absolue de la MONUC. Le mandat prévoit sans équivoque que la MONUC peut dans ce cas agir de manière autonome. Elle pourra dorénavant également agir au cas où des éléments incontrôlés des Forces

armées de la République démocratique du Congo (FARDC) seraient à l'origine des exactions commises contre la population. Il reste que les moyens de la MONUC sont limités. Dès lors, elle ne pourra agir partout tout le temps. Mais là où elle est présente, là où elle peut être déployée à temps, elle devra agir.

Ensuite, la nouvelle résolution permet à la MONUC d'agir de façon plus autonome contre les groupes armés. Cela est important puisque les Forces de la République démocratique du Congo ne peuvent dans leur état actuel constituer l'unique socle de la stratégie contre les groupes armés. Une bonne coordination de ces actions avec les autorités et l'armée congolaises demeure toutefois indispensable.

Troisièmement, le mandat tel que renouvelé met en avant une action renforcée de la MONUC dans le domaine de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, un des motifs principaux du conflit en cours. La MONUC devra utiliser au maximum ses pouvoirs en matière d'inspection afin de contribuer à mettre un terme à l'exploitation et au commerce illégaux de matières premières tel que le coltan ou la cassitérite. Une telle action de la MONUC se situe dans un cadre plus large où la communauté internationale appuie les autorités congolaises à rétablir leur contrôle sur l'exploitation des ressources naturelles, entre autres par un exercice de cartographie tel que recommandé par le Groupe d'experts du Comité des sanctions.

Le quatrième point important est l'appel urgent à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan global pour la réforme du secteur de la sécurité. Cette réforme a commencé il y a plusieurs années mais n'a toujours pas abouti à la création de forces armées et de police réellement disciplinées et fiables. Le rôle de la MONUC en la matière devrait être complété par des efforts renforcés et bien coordonnés des partenaires bilatéraux et multilatéraux et par un meilleur suivi par les autorités congolaises des résultats de ces efforts, entre autres par la mise sur pied de structures de commandement opérationnelles.

Finalement, la résolution demande au Secrétaire général de renforcer l'organisation de la MONUC par l'élaboration de règles d'engagement claires et robustes. Ces règles d'engagement et le concept d'opérations devraient bien refléter le mandat de la MONUC et lever toute ambiguïté vis-à-vis des commandants des effectifs sur le terrain.

Les cinq points, que je viens de mentionner, correspondent en grande partie aux suggestions que j'avais formulées il y a un mois, lors de mon intervention devant ce même Conseil. Aujourd'hui je me réjouis donc du fait que ces points se retrouvent dans la résolution que nous venons d'adopter. Je tiens à cet égard à remercier en particulier la délégation française, qui a tenu la plume, pour la qualité du travail fourni.

La résolution que nous venons d'adopter demande au Secrétaire général de faire des recommandations en vue du transfert progressif des tâches civiles de la MONUC vers l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et multilatéraux afin de permettre à la MONUC de concentrer ses efforts sur l'est. La Belgique est prête à contribuer à la réflexion sur les modalités d'un tel transfert et éventuellement à faciliter dans ce cadre la mise sur pied d'un syndicat de partenaires.

Les capacités additionnelles dont la MONUC pourra bénéficier suite à l'adoption de la résolution 1843 (2008) n'arriveront pas sur place avant plusieurs mois. La Belgique demeure en faveur du déploiement d'une force de relais européenne en attendant l'arrivée des renforts de la MONUC. La Belgique est prête à contribuer à une telle force. En ce qui concerne le renforcement de la MONUC, la Belgique propose d'y contribuer notamment en mettant à disposition des moyens de transport, des analystes de renseignements et des programmes de formation.

Permettez-moi de terminer mon intervention en exprimant mon appréciation pour le travail remarquable accompli par la MONUC dans des circonstances difficiles, très difficiles. J'espère vivement que le nouveau mandat constituera une base adéquate pour guider l'action de la MONUC dans les mois à venir et que la MONUC pourra ainsi pleinement contribuer à relever le défi du rétablissement de la paix dans cette zone stratégique de l'Afrique.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de la Belgique que nous venons d'écouter et dont l'engagement pour la paix en République démocratique du Congo doit être souligné.

Je voudrais ensuite, au nom de toute ma délégation, remercier l'ensemble des membres du Conseil de sécurité de nous avoir aidés à rédiger cette résolution sur le mandat de la Mission de

l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Je crois qu'il était essentiel que nous tirions les leçons des événements des derniers mois, et que le Conseil de sécurité adresse des messages clairs à tous.

La résolution adresse un message à la MONUC en premier lieu. Après la résolution 1843 (2008) qui a permis d'octroyer 3 000 hommes supplémentaires à la demande du Secrétariat, cette résolution témoigne à nouveau de notre soutien unanime à la MONUC. La bonne réalisation par la MONUC des tâches qui lui sont confiées et de l'intérêt de toutes les populations en République démocratique du Congo, nul ne doit lui poser d'entrave.

Cette résolution établit un ordre de priorité pour ces missions, avec en premier lieu la protection des civils. Ce texte confie aussi à la MONUC le mandat de soutenir le processus de Goma et de Nairobi en menant toutes les opérations nécessaires contre les groupes armés qui tenteraient de mettre en péril le processus politique. Nous avons souhaité que la MONUC ait tous les moyens pour agir et avons demandé une mise à jour de son concept d'opérations et de ses règles d'engagement, des règles d'engagement dont nous souhaitons qu'elles soient robustes, ainsi que l'élaboration d'un plan de travail stratégique qui corresponde à la mise en œuvre concrète sur le terrain des missions décrites dans le mandat.

La résolution adresse également un message clair à l'intention des groupes armés. Cette résolution est très claire quant à sa condamnation des actions violentes des groupes armés, de tous les groupes armés, qu'il s'agisse du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ou de la Coalition des patriotes résistants congolais (PARECO), tout comme sur la nécessité impérieuse pour ces parties d'en revenir aux engagements pris à Goma et à Nairobi, car ils ont pris, ces groupes, des engagements qu'ils ne respectent pas.

C'est la raison pour laquelle nous encourageons les efforts menés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les Grands Lacs, le Président Obasanjo. Nous savons que les négociations qu'il a supervisées à Nairobi entre le CNDP et le Gouvernement congolais sont délicates. Nous tenons donc à l'assurer de notre soutien dans la poursuite de sa mission.

Cette résolution, tout comme celle sur les sanctions, que nous adopterons je l'espère tout à

l'heure, signifie aussi aux groupes armés que la communauté internationale a l'intention de lutter contre l'exploitation illicite des ressources naturelles dont nous savons qu'elle alimente le conflit et qu'elle le prolonge.

La résolution adresse aussi un message au Gouvernement de la République démocratique du Congo et aux pays de la région. La MONUC est en République démocratique du Congo pour aider le Gouvernement congolais à assurer la sécurité dans les Kivu, à désarmer les groupes rebelles, et à former l'armée congolaise, mais aussi à préparer les élections, à promouvoir la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la démocratie.

Et je tiens à assurer le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, dont nous saluons la présence, qu'il aura, ce faisant, le soutien entier de la France. Mais la MONUC ne doit pas pour autant être considéré comme un substitut aux autorités et à l'armée congolaise dans l'est du pays. Les autorités congolaises ont été élues dans le cadre d'un processus démocratique. Nous les soutenons et nous considérons que le maintien de l'ordre et de la sécurité sur l'ensemble du territoire relève avant tout de leur responsabilité, même si la communauté internationale et la MONUC doivent bien sûr les y aider.

La résolution souligne aussi la responsabilité des États de la région. Il faut qu'ils coopèrent avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo afin d'œuvrer au retour d'une paix et d'une sécurité durables sur l'ensemble du territoire congolais. Nous nous réjouissons ainsi du renforcement du dialogue bilatéral rwando-congolais dont nous considérons qu'il est l'une des clefs de la stabilité de la région.

La résolution adresse enfin un message à l'intention de la population congolaise. La population des Kivu qui a déjà tant souffert doit savoir qu'elle peut compter sur la MONUC pour la protéger. Mais il est certain également que tous doivent être conscients que la MONUC ne peut pas tout faire. Elle ne peut être qu'un élément d'un dispositif plus large qui doit comprendre un régime de sanctions efficaces, mais aussi la lutte contre l'impunité. À cet égard, nous souhaitons notamment que la Cour pénale internationale (CPI) et le Gouvernement congolais poursuivent leur étroite collaboration et que les responsables de ces crimes en répondent devant les

tribunaux appropriés, mais aussi et surtout que la justice puisse être rendu en République démocratique du Congo par des juges congolais.

Cette résolution réaffirme clairement la condamnation par le Conseil de sécurité des atrocités commises au cours des derniers mois. Des crimes de guerre tels que ceux commis à Kiwanja, des violences sexuelles à grande échelle, des recrutements d'enfants par les groupes armés, des mutilations, des populations déplacées par centaines de milliers, sont autant de drames dont il faut à tout prix éviter qu'ils se reproduisent. Leurs responsables doivent savoir qu'ils devront rendre des compte. Assurer la justice, c'est favoriser la paix, une paix durable. Le Procureur auprès de la CPI nous le rappelait il y a quelques jours à propos d'un autre pays : les victimes n'ont pas peur de la justice. Nous prendrons nos responsabilités. Nous le devons à ces victimes.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Nous avons demandé la parole, Monsieur le Président, pour expliquer brièvement la perspective à l'origine de notre vote. Dans l'ensemble, mon pays est satisfait de la résolution que nous venons d'adopter. Nous voudrions mettre l'accent sur trois points particuliers. Premièrement, il importe que cette résolution réaffirme que la principale priorité de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo est de protéger la société civile. Dans ce contexte, nous tenons à dire qu'il est important que cette résolution indique que la Mission doit protéger la population civile contre la violence commise par l'une des parties, quelles que soient les parties au conflit.

Ces derniers mois, nous avons noté avec une vive préoccupation que les violences étaient perpétrées par quelques renégats des forces armées de la République démocratique du Congo contre les populations civiles. Cette résolution indique clairement que le devoir de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) est de protéger la population civile contre ces éléments, dans le cas où des situations de ce type se reproduisent.

Deuxièmement, je tiens à insister sur le fait que le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit prendre toutes les mesures nécessaires pour que les membres de ses forces armées s'acquittent de l'obligation qui leur incombe de protéger la population civile et pas de la menacer. L'appel lancé par le Conseil, au paragraphe 22, figure dans des résolutions

précédentes, mais il convient de le rappeler ici. Les autorités congolaises ont l'obligation de prendre en compte les comportements des membres de leurs forces de sécurité dans le passé en matière de des droits de l'homme lorsqu'ils prennent des décisions concernant les candidatures à ces postes officiels.

Troisièmement, ma délégation voudrait souligner les aspects du mandat de la MONUC liés à l'embargo sur les armes et le trafic illicite de ressources naturelles. Nous espérons continuer de recevoir des informations sur les initiatives dans ce domaine, notamment les mesures supplémentaires que pourrait prendre la Mission pour renforcer ses activités de surveillance, d'inspection et de contrôle du régime de sanctions et de l'embargo sur les armes.

Je vais terminer en souhaitant la bienvenue parmi nous au Ministre des affaires étrangères de la Belgique, que nous saluons.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs qui ont souhaité la bienvenue au Ministre De Gucht au Conseil aujourd'hui, compte tenu de la contribution de la Belgique aux travaux portant sur la République démocratique du Congo ces derniers mois et années.

Les résolutions que nous adoptons aujourd'hui reflètent les travaux importants réalisés par le Conseil de sécurité, ces derniers mois, pour faire face à la tragédie humanitaire qui se produit actuellement en République démocratique du Congo et les efforts que nous déployons pour éviter tout risque d'escalade avec toutes les répercussions régionales que cela pourrait avoir.

Une des résolutions examine l'embargo sur les armes et les sanctions particulières, tandis que l'autre proroge de 12 mois le mandat de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Je me félicite que nous disposions maintenant d'un mandat plus précis pour la MONUC qui, pour la première fois, établit un ordre de priorités pour la Mission et les soldats de l'ONU sur le terrain. Elle donne également une précision importante concernant la relation entre la MONUC et les forces de sécurité du Gouvernement, qui devrait permettre d'examiner certaines des questions auxquelles fait face la MONUC depuis les récents affrontements qui se sont produits dans l'est de la République démocratique du Congo.

La première tâche de la MONUC est de protéger les civils. Ma délégation demeure consternée par le fait que les violences sexuelles perpétrées par des groupes armés, certaines étant malheureusement le fait des forces armées de la République démocratique du Congo, persistent en grand nombre, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo. Le viol systématique est utilisé comme une arme de guerre par des groupes tels que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) pour soumettre et diviser les communautés locales. Nous comptons sur la MONUC pour qu'elle mette fin à cette pratique ignoble et qu'elle fasse davantage pour protéger les femmes dans leur vie quotidienne.

Comme le dit la résolution, il n'y a pas de solution militaire au conflit qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo. La seule voie pour instaurer une paix durable dans la région des Grands Lacs est la réconciliation politique et la coopération. Nous saluons la nomination du Président Obasanjo en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général dans la région des Grands Lacs. Cette décision importante a déjà eu un effet considérable. Le Président Obasanjo et le Président Mkapa ont un rôle important à jouer pour ramener les parties sur la voie des processus de Nairobi et Goma, et ils ont le plein appui de mon gouvernement.

Nous sommes encouragés par la présence du Ministre des affaires étrangères Thambwe de la République démocratique du Congo et de l'Ambassadeur Nsengemana du Rwanda. La coopération entre leurs pays est l'une des clefs pour instaurer la paix, la stabilité et la prospérité dans les Kivu et au-delà. Les gouvernements des deux pays ont manifesté leur attachement à la paix en développant des relations de travail plus étroites ces dernières semaines. Un obstacle important demeure : la présence maudite des FDLR sur le sol congolais.

Nous saluons les améliorations apportées récemment au processus de coopération pour lutter contre les FDLR et de l'engagement renouvelé manifesté par toutes les parties pour adopter une approche commune aux fins du démantèlement du FDLR, comme cela est prévu dans l'Accord de Nairobi. L'une des priorités est que le Gouvernement de la République démocratique du Congo veille à ce qu'il n'y ait pas d'autres complicités entre les des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARC) et les Forces démocratiques de la Libération du Rwanda (FDLR) ou de transfert d'armes,

comme on peut le lire dans le récent rapport du Groupe d'experts chargé d'examiner l'embargo sur les armes imposé à la République démocratique du Congo. Dans le même esprit, le Groupe d'experts a fourni des preuves selon lesquelles les forces du Général Nkunda du Congrès national pour la défense du peuple auraient reçu l'appui du Rwanda, et le Gouvernement de Kigali en avait connaissance. Le Gouvernement rwandais doit mettre fin à cet appui.

Le processus politique de la crise qui sévit dans le nord du Kivu doit être appuyé par une présence militaire efficace, et nous saluons les efforts déployés par la MONUC pour réorganiser ses troupes en République démocratique du Congo afin de réagir aux nouveaux affrontements dans Goma et autour de Goma. Cette entreprise nécessite toutefois davantage de ressources, et cela fait déjà un mois que le Conseil a autorisé 3 000 soldats supplémentaires. Il n'y a toutefois pas d'engagement vigoureux et le délai de déploiement est passé de deux à six mois. Nous devons redoubler d'efforts pour veiller à ce que ces soldats supplémentaires soient sur le terrain aussitôt que possible.

Je voudrais terminer en disant que la recherche de ressources pour le maintien de la paix, notamment des mécaniciens, des hélicoptères et des avions, est plus malaisée. Il semble que nous nous rapprochions des limites des capacités mondiales en matière de maintien de la paix. Cela traduit bien les succès importants que les missions de l'ONU ont remporté pour instaurer la paix et la stabilité notamment en Sierra Leone, au Libéria, au Sud-Soudan, en Côte d'Ivoire et dans une grande partie de la République démocratique du Congo, mais le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble doivent mieux gérer les ressources de maintien de la paix limitées dont nous disposons. Ce sont des questions qu'il nous faudra examiner en profondeur en 2009. Nous nous félicitons des débats proposés sous la présidence française visant à ce que nous nous concentrons tous sur cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis.

M^{me} DiCarlo (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Ministres des affaires étrangères De Gucht, au Ministre des affaires étrangères Thambwe et au représentant permanent Nsengemana au Conseil aujourd'hui.

Les États-Unis restent très préoccupés face à la situation humanitaire qui règne dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous nous félicitons donc de l'adoption unanime de la résolution du Conseil de sécurité prorogeant le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour une autre année. Pour le mettre en œuvre, nous pensons qu'il est crucial que la MONUC reconnaisse ses limites et qu'elle définisse les tâches prioritaires. Nous exhortons la MONUC à concentrer ses efforts sur la protection des civils déplacés et vulnérables et sur l'établissement de zones humanitaires, dans le cadre du plan de désengagement de la MONUC.

Nous appelons toutes les parties à examiner les causes principales d'instabilité à l'est, y compris la présence continue des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les provocations constantes de Laurent Nkunda et du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP). Nous saluons la participation personnelle du Secrétaire général qui a réuni les dirigeants régionaux à Nairobi, le mois dernier. Nous appuyons pleinement les pourparlers de paix menés par l'Envoyé spécial des Nations Unies M. Obasanjo. Nous espérons que les pourparlers en cours entre les représentants du Gouvernement congolais et du CNDP donneront des résultats tangibles. Ces pourparlers n'en sont qu'à leur phase initiale, mais nous espérons qu'une fois que le communiqué de Nairobi et les Accords de Goma seront pleinement mis en œuvre, ils ouvriront la voie à une stabilité durable dans l'est de la République démocratique du Congo.

Les États-Unis appuient également l'adoption du projet de résolution de la République démocratique du Congo portant sur les sanctions, qui sera soumis au Conseil plus tard dans la matinée. Une meilleure application des mesures énumérées dans le projet de résolution devrait être un autre élément de notre stratégie visant à renforcer la stabilité. Nous sommes satisfaits du travail professionnel et équilibré réalisé par le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo et nous exhortons le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo à réagir aux violations graves des sanctions dont le Groupe a récemment fait état, notamment en ce qui concerne les

réseaux financiers liés à l'exploitation illégale des minerais.

La MONUC ne peut pas travailler isolément. Toutes les parties doivent participer au processus politique conformément aux accords si l'on veut qu'elle mène à bien sa tâche. La communauté internationale et toutes les parties concernées doivent s'engager à faire tout leur possible pour appuyer l'instauration d'une paix durable pour les populations de la région des Grands Lacs. Nous apprécions grandement les efforts constants que déploie la MONUC pour protéger les civils à l'est de la République démocratique du Congo dans des circonstances on ne peut plus difficiles.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à saluer la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, S. E. M. Thambwe Mwamba, et nous saluons la participation à nos travaux du Ministre des affaires étrangères de la Belgique, S. E. M. De Gucht, ainsi que celle du Représentant permanent du Rwanda, l'Ambassadeur Nsengimana.

En autorisant une augmentation temporaire de la capacité de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), en précisant ses priorités et en renforçant son autonomie opérationnelle, le Conseil de sécurité a assumé ses responsabilités vis-à-vis du Gouvernement et du peuple de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs dans leur ensemble. Nous sommes tout à fait conscients des contraintes qui pèsent encore et nous appelons à un déploiement rapide des effectifs supplémentaires prévus par la résolution 1843 (2008) et à un transfert rapide des tâches civiles de la MONUC à d'autres institutions internationales. Cependant, nous sommes convaincus que la MONUC est désormais dans les meilleures conditions possibles pour assurer la protection des civils, appuyer la création d'institutions chargées de la sécurité viables et faciliter le désarmement et la réinsertion des combattants.

Il est possible que la nouvelle MONUC doive faire face à une situation moins tendue grâce à la dynamique positive engendrée par les efforts de médiation régionaux et internationaux déployés sous la direction de l'Envoyé spécial Obasanjo et du médiateur régional, M. Mkapa.

L'évolution du processus politique provoquée par le sommet de Nairobi a prouvé une fois encore que la

volonté politique est le seul véritable ingrédient nécessaire pour la stabilisation de l'est du Congo et qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Ce n'est qu'en mettant un terme à toute forme de solidarité – politique, économique et idéologique – avec la violence des groupes armés et en rendant justice aux victimes de la violence, quels qu'en soient les auteurs, que l'on ouvrira la voie à une paix durable dans les Grands Lacs. Aucune force de maintien de la paix, aussi robuste soit-elle, ne remplacera ou ne devrait remplacer l'inertie politique, au Congo ou ailleurs.

Ceci étant dit, l'ONU a l'obligation morale et politique de protéger les civils de la violence extrême et de la souffrance humaine, et ce malgré l'absence de paix et de stabilité politique. Au XXI^e siècle, le monde n'en attend pas moins de l'ONU. En République démocratique du Congo, le Conseil de sécurité a prouvé qu'il était capable de répondre à ces attentes. Mais les effets positifs de sa réponse, pour ce qui est de la crédibilité et de la pertinence de l'Organisation, ne durera pas si le Conseil n'applique pas les mêmes conditions à toutes les victimes de la guerre et de l'effondrement institutionnel dans l'est du Congo comme dans toute autre situation critique lorsqu'une région se trouve au bord d'une catastrophe et d'un chaos humanitaire sans précédent, comme par exemple en Somalie.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter la bienvenue aux Ministres des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et de la Belgique à cette séance. Nous souhaitons également la bienvenue à l'Ambassadeur du Rwanda qui s'est joint à nous.

Nous nous félicitons de la prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) qui aidera la MONUC à être plus active dans l'accomplissement de ses fonctions, en particulier la protection des civils dans l'est de la République démocratique du Congo. Il est important que la MONUC réussisse car, sans elle, nous risquons de perdre tous les acquis que nous avons obtenus non seulement dans l'est du Congo mais dans l'ensemble du pays.

Il importe également de souligner que la solution en République démocratique du Congo est politique. Par conséquent, les processus de Goma et de Nairobi restent encore la seule structure possible pour faire face aux défis qui se dressent devant nous. Nous

exhortons les pays de la région à poursuivre leur appui au processus de paix et de réconciliation nationale en République démocratique du Congo et à accélérer la mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs signé à Nairobi le 15 décembre 2006 afin de créer les conditions propices à une paix et à une stabilité durables dans la région.

Enfin, comme il s'agit de notre dernière séance au Conseil, nous tenons à remercier tous les membres du Conseil et le Secrétariat pour toute l'aide et tout l'appui qu'ils nous ont apportés au cours des deux dernières années. Cependant, nous ne pouvons pas oublier que nous quittons le Conseil sans avoir réussi à trouver une solution aux conflits qui sont depuis si longtemps inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

Nous regrettons qu'une fois encore le Conseil n'ait pas pu venir en aide à la population somalienne qui continue d'être à la merci des groupes armés qui la terrorisent et la massacrent depuis 16 ans. Mis à part notre accord sur la piraterie, nous débattons encore au Conseil pour savoir si venir en aide au peuple somalien dans son pays correspond à nos propres intérêts nationaux dans ce domaine. En fin de compte, c'est évidemment le peuple somalien qui est perdant.

Par ailleurs, le peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza, doit faire face à un avenir incertain. En 60 ans, le Conseil n'a pas été capable d'agir fermement. Nous espérons que cette question restera au centre des préoccupations du Conseil l'année prochaine.

Pour terminer, nous tenons à rappeler que parmi les questions que nous laissons en suspens se trouve celle du Sahara occidental. Le Conseil ne réussit toujours pas à jouer un rôle actif d'appui à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Mon seul espoir est donc que les nouveaux membres du Conseil jugeront nécessaire de continuer le combat sur ces questions, qu'elles soient au Congo, en Somalie, en Palestine ou au Sahara occidental, pour le bien des populations qui souffrent dans ces régions du monde et dans l'intérêt de la crédibilité du Conseil.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux Ministres des affaires étrangères de la Belgique et de la République démocratique du Congo, ainsi qu'au Représentant permanent du Rwanda, présents à cette séance aujourd'hui.

La Chine a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée afin de montrer notre appui à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). La Chine a suivi de près l'évolution de la situation dans l'est de ce pays. Nous avons noté avec satisfaction que les conditions de sécurité ont évolué récemment vers une plus grande stabilité. Le Gouvernement et le groupe armé de Nkunda ont entamé un dialogue à Nairobi et les relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda ont continué de s'améliorer. Nous nous félicitons de ces faits nouveaux. Nous sommes également reconnaissants des efforts de médiation et de bons offices déployés par le Secrétaire général et par son Envoyé spécial, ainsi que par les pays et les organisations régionales concernés.

La Chine a systématiquement prôné le recours à des moyens pacifiques pour arriver à un règlement intégré du problème dans l'est de la République démocratique du Congo. Récemment, l'Ambassadeur Liu Guilin, Représentant spécial aux affaires africaines du Gouvernement chinois, s'est rendu au Rwanda et en République démocratique du Congo pour les persuader de faire la paix par des négociations. Nous pensons que toutes les parties sont prêtes à rechercher un règlement négocié. Nous appelons toutes les parties à continuer d'utiliser les processus de paix de Nairobi et de Goma comme base pour entamer un dialogue de bonne foi dans la quête d'une paix et d'une stabilité durables dans la région des Grands Lacs.

Nous avons toujours appuyé le travail de la MONUC et nous apprécions grandement le rôle qu'elle joue pour favoriser la stabilisation de la situation en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Nous appuyons le rôle important et continu que joue la MONUC pour stabiliser la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous appuyons le rôle de bons offices et de médiation que les régions et les pays africains, ainsi que M. Obsanjo en sa qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général, continuent d'assumer en vue de parvenir rapidement à un règlement politique global de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo.

M. Kafando (Burkina Faso) : Je vous remercie Monsieur le Président. Juste en quelques mots : tout d'abord, ma délégation voudrait saluer la présence parmi nous des Ministres des affaires étrangères de la Belgique et de la République démocratique du Congo,

et de même saluer la présence parmi nous de notre collègue du Rwanda.

Le tableau que nous avons brossé la dernière fois de la situation en République démocratique du Congo reste hélas toujours pessimiste. C'est consciente des risques d'aggravation de la situation que ma délégation a appuyé la résolution 1843 (2008) visant à renforcer les capacités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) à s'acquitter de sa mission de protéger les populations civiles. Et c'est toujours guidée par le même souci, par la même préoccupation, qu'elle a soutenu ce matin même la résolution prorogeant le mandat de la MONUC, parce qu'elle est consciente que les dispositions et les mesures qu'elle contient devraient être à même d'aider à hâter la solution du problème, notamment dans sa dimension « protection des populations civiles ».

Mais par-dessus tout, nous devons garder à l'esprit que la question de la République démocratique du Congo est d'abord une question politique qui devrait trouver sa solution dans des négociations politiques. Il est donc capital que les États de la région, en particulier la République démocratique du Congo et le Rwanda prioritairement, intensifient leurs efforts pour rendre effectifs les engagements qu'ils ont pris en vertu du communiqué de Nairobi. Nous exhortons, pour ce faire, l'ensemble des acteurs à résoudre les questions de fond qui les opposent, en particulier la menace que posent les groupes armés étrangers et nationaux en République démocratique du Congo. Ma délégation souhaite que les recommandations issues des initiatives aux plans bilatéral, régional et international entreprises déjà soient soutenues et, si possible, dans le cadre de cette nouvelle résolution que nous venons d'adopter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alexis Thambwe Mwamba, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

M. Thambwe Mwamba (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, au moment où s'achève votre présidence, qu'il me soit permis de vous féliciter pour le travail combien appréciable que vous avez accompli au courant de ce mois de décembre. Je vous remercie vivement de m'avoir permis de participer à cette importante séance du Conseil de sécurité consacrée au renouvellement du mandat de la

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Je voudrais par la même occasion saluer le mérite de votre prédécesseur, le Représentant permanent du Costa Rica, pour la maîtrise dont il a fait montre le mois passé dans la gestion des dossiers aussi complexes que ceux qui relèvent de la compétence du Conseil de sécurité.

Je remercie particulièrement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui s'est investi personnellement dans la recherche des voies et moyens susceptibles de ramener la paix en République démocratique du Congo, mon pays, et ce, dès son avènement à la tête de cette organisation universelle. Je salue la présence parmi nous aujourd'hui de mon homologue du Royaume de Belgique, M. Karel De Gucht.

Le Conseil de sécurité vient d'adopter la résolution prorogeant le mandat et requalifie les missions de la MONUC. Cette adoption intervient après celle de la résolution 1843 (2008) du 20 novembre 2008 par laquelle votre Conseil a autorisé, suite à la recommandation du Secrétaire général, l'augmentation temporaire des effectifs du personnel militaire et de police de la MONUC ainsi que leur déploiement immédiat afin de permettre à votre mission en République démocratique du Congo de renforcer sa capacité de protéger les populations civiles des provinces du Nord et du Sud-Kivu.

Par ma voix, Monsieur le Président, le Gouvernement de la République démocratique du Congo accueille favorablement cette nouvelle résolution. Nous nous réjouissons plus particulièrement que les missions de la MONUC, en étroite collaboration avec le Gouvernement, se trouvent renforcées et consolidées en termes de protection des populations civiles, des programmes de désarmement, démobilisation, réinstallation et réinsertion (DDRR) des groupes armés nationaux et de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion ou réinstallation (DDRRR) des groupes armés étrangers, de surveillance du financement de ces groupes armés, de soutien aux programmes de réforme du secteur de la sécurité et de soutien à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de la République démocratique du Congo. Le Gouvernement et le peuple congolais s'attendent ainsi à un déploiement rapide de ces nouvelles forces de l'ONU en vue de mettre un terme à l'indicible souffrance des populations des

provinces du Nord et Sud-Kivu et de celles du district de l'Ituri dans la Province orientale.

En ce moment précis, où je m'adresse à vous, Monsieur le Président, il se poursuit dans mon pays, au cœur de l'Afrique, un désastre majeur sans qualificatif. En effet, depuis près de 10 ans, les deux provinces du Kivu connaissent un des conflits les plus meurtriers depuis la Seconde Guerre mondiale avec environ cinq millions de morts et plus de 1,7 million de femmes, d'enfants, de vieillards et d'hommes déplacés et errants. C'est bien plus qu'au Darfour. Une nouvelle catastrophe humanitaire avec sa cohorte de violations massives des droits de l'homme et du droit humanitaire international, plus particulièrement les violences faites aux femmes et aux enfants, se déroule actuellement dans une parfaite indifférence des puissances et cartels internationaux qui n'ignorent pourtant pas les vrais enjeux de ces perturbations imposées injustement à notre pays.

Le déploiement rapide de l'ONU est donc souhaité. Si par contre, pour des raisons techniques et logistiques, il se trouvait retardé, mon gouvernement est tout aussi favorable à un déploiement d'une force relais, qui serait placé sous mandat du Conseil de sécurité ou qui agirait avec l'aval du Conseil de sécurité.

De même, la recommandation du Secrétaire général de reconfigurer la MONUC en vue de renforcer son efficacité et de recentrer son action sur les Kivu rencontre notre plein assentiment. Voilà pourquoi mon gouvernement estime que, dans ce cadre, la présence massive et visible du contingent militaire onusien à Goma rassurerait les populations et les convaincrerait du bien-fondé de l'action des Nations Unies visant le soulagement de leurs souffrances et le rétablissement de la paix, comme c'est le cas aujourd'hui dans les autres provinces de la République. C'est pour ces mêmes raisons que mon gouvernement insiste pour l'installation à Goma et non à Kinshasa du commandement militaire de la MONUC.

Il y a deux ans déjà que la République démocratique du Congo s'est dotée de nouvelles institutions légitimes, résultat de l'organisation réussie des premières élections libres et démocratiques après plus de 40 ans de crise de légitimité. Après ces élections organisées et réussies avec le concours de la communauté internationale, nous avons cru qu'une paix durable serait instaurée. C'est de bon droit que nous avons fait de la reconstruction et du

développement notre priorité, en sus des efforts consacrés à l'éradication de l'insécurité à l'est du territoire national, au renforcement de l'état de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Aujourd'hui, malheureusement, la République démocratique du Congo est un pays en situation d'après conflit qui demeure une situation de conflit. Un conflit particulièrement meurtrier qui annihile tous les efforts de redressement économique de notre pays.

Le Conseil va se prononcer à sa prochaine séance sur le régime des sanctions dans mon pays. À ce propos, le rapport final du Groupe des experts sur la République démocratique du Congo, rapport que mon gouvernement accepte, fournit des éléments éloquentes sur les filières étrangères d'exploitation illégale de nos ressources naturelles qui alimentent l'actuelle flambée de violence dans les deux provinces du Kivu. Ce rapport démontre clairement que les raisons profondes et réelles pour lesquelles la République démocratique du Congo est actuellement déchirée sont avant tout économiques. Il confirme, par ailleurs, les accusations que mon pays n'a cessé de dénoncer depuis plusieurs années. Si nous avions été écoutés par la communauté internationale et que votre Conseil eut trouvé en son sein un consensus qui eût pu lui permettre d'agir, en partenariat avec le Gouvernement congolais, nous aurions sauvé des millions de vies humaines et prévenu les déplacements massifs de populations civiles que nous déplorons aujourd'hui dans les provinces du Kivu.

Le sol et le sous-sol du Kivu regorgent d'immenses ressources naturelles. Comme vous le savez, certains pays voisins du mien font aujourd'hui parties du précarré des premiers exportateurs mondiaux de coltan, de la cassitérite et d'autres minerais de non moindre importance, alors que leur sous-sol n'en contient pas de traces.

Le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) relève de cette logique. C'est donc en dehors de nos frontières nationales qu'il faut aller rechercher la nature profonde de son existence. Dirigé en effet par des individus qui se sont illustrés par des violations massives des droits de l'homme et qui sont recherchés par ailleurs pour certains par la justice internationale, ce groupe armé aux prétentions fallacieuses et incohérentes opère plus comme un organisme mercenaire qu'un mouvement pseudo-politique.

Outre le rapport du Groupe des experts des Nations Unies, des témoignages probants sont

également fournis à ce sujet par des institutions et organisations non gouvernementales respectables. Les rapports de Global Witness, de Human Rights Watch, de Rights and Accountability in Development, sont éloquentes à ce sujet. Le rapport de la Southern Africa Resource Watch se démarque des autres en ce qu'il identifie, cite et liste les multinationales et d'autres entreprises prédatrices ayant bâti leur fortune sur les ressources de la République démocratique du Congo et le sang des congolais. Tous ces criminels sont bien identifiés et le Conseil les connaît. La déstabilisation du Kivu procède donc de cette démarche qui est purement mercantile.

À ce propos, je salue l'engagement du Gouvernement belge, ainsi que la détermination de mon collègue Karel De Gucht de punir toutes entreprises ou individus qui utiliseraient le sol belge pour poursuivre ces activités illégales.

Je dois aussi dire que le rapport du Groupe d'experts contient de graves griefs à l'endroit de mon gouvernement. Je tiens à affirmer que ces actes, prouvés, ont été posés par des personnes non mandatées et ne constituent en aucun cas une politique délibérée du Gouvernement. À chaque fois qu'il en a été informé, des mesures appropriées ont été prises et il en sera ainsi dans la nouvelle perspective de collaboration entre le Gouvernement et la MONUC.

Malgré l'insécurité constatée à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières, malgré les violations incessantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, malgré la présence importante des réfugiés et des personnes déplacées, malgré la poursuite de l'exploitation illégale de nos ressources naturelles, mon Gouvernement s'est résolument engagé sur la voie de l'accomplissement de la paix dans la sous-région au travers du rétablissement de relations diplomatiques normales avec tous nos pays voisins et à l'intensification de la coopération économique et commerciale par la réactivation de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). À ce propos, nous avons décidé, d'un commun accord avec nos voisins, d'échanger des ambassadeurs au premier trimestre de 2009.

Par ailleurs, la réactivation de la CEPGL sera pour nous l'occasion de discuter de nos problèmes bilatéraux, ainsi que d'élargir et d'approfondir ce nouvel élan, ce nouvel esprit de collaboration et d'entente, notamment dans les domaines économique et de sécurité. Je vous informe que le processus

d'affectation des cadres congolais qui vont animer cette structure est en cours et sera également concrétisé au cours du premier trimestre de 2009.

En plus des efforts que mon gouvernement déploie en vue du retour de la paix et de la coexistence pacifique avec tous ses voisins, je voudrais vous réaffirmer, que sur le plan intérieur, la République démocratique du Congo déploie la même démarche pour permettre une coexistence pacifique avec toutes les composantes de la communauté nationale. C'est dans cette logique que s'inscrivent les concertations qui se déroulent présentement à Nairobi avec la facilitation des Nations Unies.

Celles-ci se situent strictement dans le cadre du programme AMANI tel qu'il avait été convenu à Goma par toutes les parties. Pour mon gouvernement, le Programme AMANI reste et demeure le seul cadre de discussions. Ce programme, issu des actes d'engagements de la Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, prévoit en effet le désengagement des troupes armées avec l'option pour chacun de soit, intégrer l'armée régulière de la République démocratique du Congo, soit être démobilisé et réinséré dans la société. Il ne faudrait pas ouvrir un autre cadre de discussions. Autrement, d'autres troupes armées se prévaudront du même droit.

Enfin, pour ce qui est des combattants étrangers sur le sol congolais, il sied d'affirmer que la République démocratique du Congo est la principale victime de cette présence. Elle est victime des vols, des viols et des massacres. Elle paie pour un crime qu'elle n'a pas commis, elle paie parce qu'en son temps, la communauté internationale n'avait pas su correctement gérer la gravissime situation au Rwanda. Avec ce pays, la République démocratique du Congo a élaboré un plan opérationnel pour régler ce problème, avec l'assistance de la MONUC.

Ailleurs, dans la province orientale, des opérations militaires conjointes de l'Ouganda, du Soudan et de mon pays sont actuellement en cours afin de mettre un terme aux activités néfastes de l'Armée de résistance du Seigneur.

La conjonction de toutes ces coopérations régionales sera de nature, osons nous l'espérer, à évacuer tout prétexte, comme le Chef de l'État, S. E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République l'a affirmé dans son dernier discours sur l'État de la nation :

« à vider les contentieux réels ou supposés qui empoisonnent nos relations avec certains de nos voisins. Ce faisant, nous allons réduire sensiblement l'espace de violence et de pillages dans la région, longtemps facilité par l'absence de communication entre nos États ».

Pour terminer, grâce à sa situation géographique, économiquement stratégique, et à ses ressources naturelles qui devraient lui conférer aussi tout naturellement le rôle de locomotive du développement sous-régional et régional, dans la paix, la sécurité et la démocratie librement acceptées, un développement durablement soutenu dans mon pays, intégré et solidaire au niveau sous-régional et régional sera absolument porteur d'importantes occasions pérennes pour ses voisins en particulier et l'Afrique en général; ce que ne peuvent jamais remplacer ni les dividendes criminels, individuels et éphémères de contrebande ni ceux des pillages organisés du terrorisme d'État.

Le souhait de la République démocratique du Congo, mon pays, est que l'année 2009 soit celle de la fin des souffrances de son peuple, de la paix des cœurs et des esprits retrouvés non seulement pour les Congolais, mais aussi pour tous les peuples des pays de la région des Grands Lacs.

C'est sur cette note d'espoir que je voudrais terminer en vous renouvelant, ainsi qu'à vos familles, mes souhaits les plus sincères de bonheur et de prospérité pour l'année qui commence. Puisse 2009 apporter au monde plus de compréhension, de tolérance, de paix et de solidarité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Nsengimana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'occasion qui m'est donnée de participer à ces délibérations sur la situation dans la région des Grands Lacs. Je tiens à saisir cette occasion pour saluer la présence de S. E. M. Alexis Thambwe Mwamba, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et de S. E. M. Karel De Gucht, Ministre des affaires étrangères de la Belgique.

Ma délégation se félicite du quatrième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (S/2008/728 et Add. 1) ainsi que de l'occasion de nous exprimer sur les allégations contre le Rwanda qui figurent dans le

rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (voir S/2008/773). Ces deux rapports ont contribué à la formulation du nouveau mandat de la MONUC.

Bien que le Gouvernement rwandais se félicite des rapports du Secrétaire général, nous estimons après réflexion que le nouveau mandat de la MONUC devrait être consacré à la poursuite d'une solution au problème des forces négatives dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier les ex-FAR/Interahamwe/FDLR qui sont la cause profonde du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo.

La présence continue des ex-FAR/Interahamwe/FDLR porte atteinte à la stabilité de la région et est une source de tension dans les relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Ce groupe est la cause centrale de la première et de la deuxième guerre du Congo et a donné lieu à la formation de différentes milices en République démocratique du Congo. C'est dans cette perspective que l'escalade actuelle du conflit dans le Nord-Kivu leur est en grande partie imputée. Le conflit en cours a conduit au massacre de milliers de personnes, au déplacement de centaines de milliers d'autres, au viol de femmes et au recrutement d'enfants soldats.

Le Gouvernement rwandais tient à rappeler au Conseil que la MONUC a été établie en réponse à une demande formulée par les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de 1999 afin que l'ONU déploie une force appropriée de maintien de la paix en République démocratique du Congo pour assurer la mise en œuvre de cet Accord et agir, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour poursuivre tous les groupes armés en République démocratique du Congo. Ceci est énoncé au paragraphe 11 a) de l'Article III, de l'Accord. Au paragraphe 8.2.2 de l'annexe A de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka sur le rétablissement de la paix, il est dit que le mandat de la force de maintien de la paix des Nations Unies devra inclure le maintien et le rétablissement de la paix pour « traquer et désarmer les groupes armés, y compris les ex-FAR/Interahamwe; identifier les auteurs des massacres, les auteurs des crimes contre l'humanité et les autres criminels de guerre; et traduire les génocidaires devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda. »

Au paragraphe 7 c), la résolution 1291 (2000), donne à la MONUC le mandat d'élaborer un plan

d'action pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu dans son ensemble, y compris le désarmement, la démobilisation, la réinstallation et la réintégration de tous les membres de tous les groupes armés mentionnés au paragraphe 9 1) de l'annexe A de l'Accord de cessez-le-feu, lequel inclut les ex-FAR/Interahamwe/FDLR. Au paragraphe 9 de sa résolution 1355 (2001), le Conseil de sécurité souligne que le désarmement et la démobilisation ainsi que la cessation de tout soutien aux ex-FAR et aux Interahamwe sont essentiels au règlement du conflit en République démocratique du Congo. Cependant, aucune des recommandations susmentionnées n'a été appliquée car les ex-FAR et les Interahamwe restent la plus grande source d'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo.

Il importe de noter qu'il y a eu plusieurs accords et plusieurs initiatives pour régler ce problème des ex-FAR et des Interahamwe, y compris l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de 1999, l'Accord de Pretoria de 2002, le mécanisme tripartite plus un de 2004, la Déclaration d'Abuja de 2004, la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, la résolution prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine lors de sa réunion des 10 et 11 janvier 2005 à Libreville (Gabon), le Communiqué commun de Nairobi du 9 novembre 2007 et plusieurs résolutions de l'ONU.

Dans une Déclaration présidentielle (S/PRST/2007/28) du 23 juillet 2007, le Conseil de sécurité encourageait la MONUC à soutenir les brigades intégrées des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) en vue de désarmer les groupes armés étrangers ou congolais récalcitrants. Au paragraphe 3 de la résolution 1804 (2008) il est rappelé que la MONUC a pour mandat de faciliter la démobilisation volontaire et le rapatriement librement consenti des combattants étrangers désarmés et des personnes à leur charge et d'utiliser tous les moyens nécessaires, dans la limite de ses capacités et dans les régions où ses unités sont déployées, pour appuyer les opérations menées par les brigades intégrées des FARDC en vue de désarmer les groupes armés récalcitrants afin de les amener à participer à l'opération de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration.

Le mécanisme tripartite plus un a prôné la modification du mandat de la MONUC afin de remédier au problème des forces négatives lors de ses

différentes réunions, telles que la réunion tripartite plus un au niveau des chefs d'état-major qui a eu lieu à Bujumbura le 18 avril 2007, la deuxième réunion ministérielle de la Commission mixte tripartite plus un qui a eu lieu à Kampala le 17 septembre 2007 et la troisième réunion de la Commission mixte tripartite plus un au niveau des chefs d'état-major qui a eu lieu à Lubumbashi les 1^{er} et 2 octobre 2007, etc.

En 2007, la MONUC et le Gouvernement de la République démocratique du Congo ont mis au point un plan opérationnel visant à désarmer les forces négatives dans l'est de la République démocratique du Congo, mais ce plan ne s'est pas concrétisé. Aucun de ces accords n'a été appliqué, en partie à cause du manque de volonté politique et de capacité militaire de la part du Gouvernement de la République démocratique du Congo, et en partie à cause des intérêts divergents de la communauté internationale.

La présence des ex-FAR/Interahamwe/FDLR en République démocratique du Congo a entraîné la formation de divers mouvements rebelles dans l'est du pays, notamment le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) du général Laurent Nkunda, qui a été formé en 2005. En fait, l'ascension de Nkunda reflète l'échec du Gouvernement de la République démocratique du Congo à faire face à la présence continue des ex-FAR/Interahamwe/FDLR, qui exterminent systématiquement les Tutsis congolais comme ils l'ont fait au Rwanda en 1994. La menace qu'ils posent aux minorités congolaises et l'échec des FARDC à protéger ses citoyens justifient certainement la prétention de Nkunda de protéger sa communauté tutsie congolaise, au point que les membres de sa communauté le considèrent comme leur seul protecteur et leur seul espoir de survie.

Les problèmes provoqués par la présence des ex-FAR/Interahamwe/FDLR dans l'est de la République démocratique du Congo et l'ascension de Nkunda sont inextricablement liés. Les ex-FAR/Interahamwe/FDLR ont systématiquement visé les Tutsis dans la région. Ils ont provoqué le déplacement de civils et commis toutes sortes de violations des droits de l'homme, y compris viols, massacres et pillage. Ils ont tué des Congolais parlant le kinyarwanda et qu'ils ont identifiés comme étant des Tutsis dans le camp de réfugiés de Mudende, au Rwanda, en décembre 1997. En collaboration avec le groupe rebelle burundais Palipehutu-Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL) ils ont tué 160 réfugiés banyamulenge en août 2004 à Gatumba (Burundi), et huit touristes étrangers dans la forêt de

Bwindi en Ouganda, pillé les villages de Bunagana, dans le sud-ouest de l'Ouganda le 8 août 2007 et forcé plus de 45 000 Congolais qu'ils ont identifiés comme étant des Tutsis à s'exiler au Rwanda et beaucoup d'autres au Burundi, car leurs villages ont été occupés par cette force génocidaire.

Malgré la signature du communiqué conjoint de Nairobi entre les Gouvernements rwandais et de la République démocratique du Congo le 9 novembre 2007 à Nairobi, le problème des ex-FAR/Interahamwe/FDLR persiste. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la communauté internationale, par l'entremise de la MONUC, ont pris nombre d'engagements qu'ils n'ont pas respectés, y compris la mise en place de contrôles frontaliers rigoureux et la prévention des déplacements transfrontaliers illicites de combattants. Ainsi, les ex-FAR/Interahamwe/FDLR ont continué leurs infiltrations transfrontalières vers le Rwanda depuis leurs bases dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu.

La MONUC a été priée d'appuyer les opérations militaires de la République démocratique du Congo contre les ex-FAR/Interahamwe/FDLR et de traduire les génocidaires en justice, mais cela n'a pas été fait, car les unités des ex-FAR/Interahamwe/FDLR sont associées aux brigades des FARDC dans les régions militaires 8 et 10, et déployées dans des zones situées à proximité de la frontière rwandaise. Depuis 14 ans, les ex-FAR/Interahamwe/FDLR trouvent un refuge, un appui militaire et circulent librement en République démocratique du Congo.

Aux termes du communiqué conjoint de Nairobi, le Rwanda a accepté de renforcer les contrôles frontaliers et de prendre des mesures pour garantir que les rebelles ne reçoivent pas un appui transfrontalier. Le Rwanda a accepté également de communiquer une liste des génocidaires recherchés au Gouvernement de la République démocratique du Congo et à la MONUC et de mettre en place un mécanisme pour le retour dans la sécurité et la réinsertion socioéconomique effective des anciens combattants. Le Rwanda a respecté tous ses engagements, y compris la communication de la liste des génocidaires et le renforcement des contrôles frontaliers.

C'est dans ce contexte qu'à ce jour, 68 recrues environ du CNDP ont été arrêtées et sont actuellement en détention au Rwanda. En outre, les autorités rwandaises ont mis la main sur le colonel Mutebutsi

qu'ils séquestrent au Rwanda depuis novembre 2007 afin de l'empêcher de rejoindre le CNDP.

Patient Mwendanga du CNDP a été déclaré *persona non grata* au Rwanda. Il s'est rendu au Rwanda le 6 septembre 2007 et a ensuite été appréhendé et traduit en justice les 12 et 16 septembre 2007 respectivement. Il a gagné son procès et continue de voyager en Belgique, dont il est un ressortissant, et en République démocratique du Congo.

En octobre dernier, les autorités rwandaises ont informé le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo de la saisie d'uniformes militaires importés des États-Unis et destinés au CNDP.

Le Gouvernement rwandais saisit encore une fois cette occasion pour récuser les allégations faites par le Groupe d'experts selon lesquelles il aurait aidé le CNDP. Comme l'indique en détail la réponse du Rwanda au rapport du Groupe d'experts en date du 15 décembre 2008, le Gouvernement rwandais recommande vivement que l'ONU retire les allégations infondées proférées contre le Rwanda et s'engage plutôt sans réserve à appuyer la mise en œuvre des initiatives bilatérales, régionales et internationales en cours en vue de régler le conflit dans la région.

Le Gouvernement rwandais a l'intention de s'engager pleinement et de participer à toutes les initiatives allant dans ce sens, y compris un plan opérationnel conjoint Rwanda/République démocratique du Congo en vue de désarmer les forces génocidaires des ex-FAR/Interahamwe/FDLR en République démocratique du Congo; et la relance de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, qui comprend le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda. La communauté internationale doit cesser d'utiliser le Rwanda pour faire oublier le fait qu'elle n'a pas réussi à désarmer les FDLR et devrait plutôt les rapatrier conformément aux accords en suspens et appuyer les efforts actuels axés sur le règlement de ce problème.

Surtout, le Gouvernement rwandais aimerait saisir la présente occasion pour demander au Conseil de sécurité de confier à la MONUC un mandat solide lui permettant de désarmer effectivement les ex-FAR/Interahamwe/FDLR, étant donné que cette force génocidaire reste l'épicentre des problèmes de sécurité en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région. Sinon, la présence prolongée de ce groupe en République démocratique du Congo

continuera de susciter des conflits dans la région, et la MONUC ne pourra pas remplir son objectif premier, malgré les énormes ressources dont elle dispose.

Le Gouvernement de la République du Rwanda estime que le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) devrait être modifié, conformément aux dispositions de divers accords et initiatives, pour lutter contre les forces négatives. Le Rwanda estime qu'un mandat approprié et un infléchissement complet de la volonté politique permettraient aux Forces armées de la République du Congo (FARC) et à la MONUC de mener efficacement des opérations contre les ex-Forces Armées Rwandaises (FAR)/Interahamwe/Forces démocratiques de la Libération du Rwanda (FDLR).

Un appui sans faille à la pleine application des derniers engagements bilatéraux souscrits entre le Rwanda et la RDC et le renouvellement du mandat de la MONUC aux fins du démantèlement des ex-FAR/Interahamwe/FDLR sont les seules solutions à la crise actuelle dans l'est de la République démocratique du Congo. Il est urgent que la communauté internationale déploie ses forces militaires de manière honnête et crédible, par le biais de la MONUC, afin de pousser le haut commandement des ex-FAR/Interahamwe/FDLR au désarmement. Le Gouvernement de la République du Rwanda reste déterminé à trouver une solution durable aux problèmes de la région des Grands Lacs et notamment dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Thambwe Mwamba (République démocratique du Congo) : Je ne voulais pas du tout me lancer dans la polémique, mais je pense que le discours excessif du Représentant permanent du Rwanda nécessite que je puisse rétablir une certaine vérité.

La première chose qu'il faut retenir et que tous ceux qui ont appris la géographie africaine connaissent, c'est que le Congo est une mosaïque de minorités. Il n'existe pas une seule tribu dominante. J'ai horreur de citer des tribus. M. l'Ambassadeur a parlé plusieurs fois des Tutsis. Je trouve triste de devoir invoquer une tribu particulière. Le Congo est une mosaïque de tribus est les tutsis ne constituent pas la plus petite des minorités. La plus petite des minorités se trouve au

Katanga, elle s'appelle la tribu des banyanzi qui ont en tout et pour tout un seul village.

Il se posait un problème réel à la minorité tutsi. Il était lié à la nationalité congolaise. Après l'indépendance, toutes les constitutions qui avaient été élaborées dans notre pays disaient que les Congolais étaient les ethnies et tribus qui étaient installées sur le territoire du Congo au moment de la Conférence de Berlin.

Partant de ce principe, pendant plusieurs décennies, on a dénié aux Tutsis, qui avaient immigré après, la nationalité congolaise. Nous avons estimé qu'il fallait aller au-delà de cette acception et la dernière Constitution a été adoptée par référendum, la Constitution qui est sortie de l'Accord de Sun City a supprimé cette référence historique aux tribus qui étaient installées sur les territoires du Congo au moment de la Conférence de Berlin pour accepter le principe consacré par la Constitution aujourd'hui que toutes les tribus qui étaient sur le territoire du Congo le 30 juin 1960 avaient la nationalité congolaise.

La contestation majeure de Monsieur l'Ambassadeur de France a été balayée par la volonté des Congolais. Dire aujourd'hui que M. Nkunda est le dirigeant d'une ethnie qui se sent menacée est quelque chose d'excessif qui nous choque profondément.

Par contre, ce qui se passe aujourd'hui dans les Kivu apparaît très clairement comme la transposition sur les territoires congolais des conflits qui sévissaient dans les pays voisins parce que les gens que M. Nkunda massacre à Kiwanja appartiennent curieusement tous à une même ethnie, les Hutus congolais. Ils considèrent désormais en fait qu'on a amené sur leur territoire les mêmes conflits que ceux qui déchiraient le Rwanda. Aujourd'hui, sur 1,5 million et demi de déplacés congolais, 90 % appartiennent à la même ethnie, les Hutus congolais. Cela veut dire que si l'on continue à entretenir ce genre de discours, en réalité on travaille contre les Tutsis congolais parce que les Hutus, qui sont actuellement au Nord-Kivu, et les Bantous en général, qui sont dans les deux Kivu, représentent approximativement 10 millions de personnes.

Si M. Nkunda réclame aujourd'hui une nouvelle province dans le Nord-Kivu qu'il pourrait diriger, il resterait minoritaire même dans cette province-là. C'est donc extrêmement dangereux de tenir ce discours. M. Nkunda se met finalement 10 millions de personnes du Nord-Kivu qui le détestent à dos et met en danger sa propre ethnie qu'il prétend défendre.

Les Tutsis ne sont pas la plus petite minorité du Congo. Je vous l'ai dit : il y a le cas des Banyanzis. Et nous avons fait ce qu'il fallait pour pouvoir les intégrer dans les institutions. C'est ainsi que malgré leur nombre, on trouve dans toutes les institutions de la République aujourd'hui l'ethnie de M. Nkunda au Sénat, à l'Assemblée nationale, au Gouvernement et même dans l'armée. Il y a neuf généraux de l'ethnie de M. Nkunda. Il y a 19 colonels. Il y a plusieurs centaines de majors et d'officiers supérieurs. Je ne pense pas que M. Nkunda puisse trouver les mêmes proportions dans les pays voisins.

Nous ne voulons pas faire marche arrière. Nous sommes résolument engagés dans une démarche consistant à normaliser nos relations avec le Rwanda, mais il est bon que tout le monde joue pleinement le jeu. Si en moins de deux ans, nous avons eu six réunions finalement, cinq réunions bilatérales avec le Rwanda, et une sixième rencontre avec le Burundi et le Rwanda, c'est que nous sommes avancés dans la démarche consistant à régulariser la situation.

Il faut donc balayer le prétexte qui fait que ceux qui ont créé M. Nkunda continueront à faire valoir d'autres prétentions. Il est donc totalement faux de dire que l'ethnie tutsi aujourd'hui est une ethnie menacée. Nous avons balayé la contestation majeure dans la Constitution, nous avons tout fait pour pouvoir intégrer et, dans le dernier gouvernement, le représentant au niveau du Gouvernement de l'ethnie tutsie est le président de la communauté tutsie au nord du Kivu.

Je ne veux pas revenir sur ce discours, Monsieur le Président, qui semble réducteur, mais je voulais apporter quelques corrections. Si le même effort est fait par les pays voisins pour régler les problèmes qu'ils peuvent avoir à l'intérieur, l'ensemble de la région retrouvera la paix. Nous n'allons pas faire marche arrière, mais il est très clair que M. Nkunda est une création de l'extérieur, pas pour des raisons de sécurité, mais pour des raisons purement économiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant du Rwanda a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire. Je lui donne la parole.

M. Nsengimana (Rwanda) : Je remercie Monsieur le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo pour sa deuxième déclaration.

Je voudrais, comme il l'a fait, faire une petite mise au point. D'abord, je suis d'accord avec lui sur la

géographie de la République démocratique du Congo. Les deux provinces du Kivu sont tout à fait contigües à la province du Rwanda et il y a les mêmes populations du côté du Rwanda et dans les deux provinces du Kivu. Je voudrais relier cet aspect géographique avec l'aspect historique parce que le génocide au Rwanda a été commis contre l'ethnie tutsie.

Ceux qui ont commis le génocide ont été transférés, armes et munitions, au Congo et ils ont continué leur œuvre génocide de l'autre côté. Donc ce que je dis, c'est historique : les acteurs du génocide au Rwanda, les ex-FAR/Interahamwe/FDLR, ont été transférés et ont continué leur œuvre génocide dans les faits et dans l'idéologie. L'idéologie qu'ils enseignent aujourd'hui, c'est l'idéologie de la haine, consistant à réduire et à exterminer la partie tutsie de la population congolaise. C'est tout ce que j'ai dit et je n'ai pas dit autre chose. Et ça, ce sont des faits.

Pour l'histoire, je voudrais également évoquer le fait qu'effectivement, compte tenu de cette situation historique, l'ONU a mis en place la MONUC pour faire cesser cette situation incroyable où une armée qui a commis le génocide et qui est connue pour l'avoir fait

circule librement sur un territoire. C'est ce que j'ai rappelé et que je rappelle encore qui mérite l'attention soutenue et de la République démocratique du Congo et du Conseil de sécurité.

Enfin, je voudrais tout simplement revenir également à la déclaration du Ministre des affaires étrangères en disant que, comme ces derniers mois il y a une dynamique entre les deux pays qui veulent, à travers des réunions continues, examiner ce problème et y trouver des solutions. Ce que je dis et ce que je souhaite, c'est que ces réunions continuent et que ces réunions aboutissent non seulement aux déclarations ou aux accords, mais que ces accords comme ceux qui les ont précédé soient mis en action. Parce que c'est là le problème : la mise en action, la mise en application des accords que l'on signe.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 11 h 45.